canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15024137

Lausanne, le 22 août 2018

Résolution 13_RES_011 relative à l'avenir de la caserne de Moudon

Monsieur le Président,

En date du 26 novembre 2013, M. le député Jacques Perrin déposait une résolution portant sur les conséquences et mesures envisagées par le Conseil d'Etat suite à l'annonce de la fermeture de la caserne de Moudon.

Le Conseil d'Etat a délibérément retardé le traitement de cette résolution afin de pouvoir renseigner le Grand Conseil sur la base d'éléments d'information nouveaux et concrets.

Depuis de nombreuses années, l'Etat de Vaud manifeste son intérêt à se porter acquéreur de cette parcelle et du bâtiment qui s'y trouve. Lorsque la Confédération a annoncé la possibilité de dédier la caserne de Moudon à la mise en œuvre de sa politique en matière de restructuration du domaine de l'asile, le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) se sont mobilisés. L'objectif poursuivi était d'assurer l'utilisation de la place d'armes de Moudon à une politique publique autre que celle de l'asile, prenant en compte les intérêts, notamment économiques, de la commune et du canton. Pour ce faire, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les autorités fédérales et les autorités locales, ainsi qu'au sein de conférences intercantonales.

Les efforts communs du DIS et du DEIS ont porté leurs fruits puisque le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a communiqué en juin dernier vouloir consacrer l'actuel centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe en futur centre fédéral pour requérants d'asile (CFA). Pour le surplus, la fermeture de la place d'armes de Moudon semble être confirmée, et ce à partir de 2025.

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts de veille continue sur ce dossier et maintient son intérêt à se porter acquéreur dans l'hypothèse où Armasuisse procéderait à la vente.

Il est encore à relever l'interpellation Aliette Rey-Marion « Casernes militaires de Valacrêt chapitre 2 (16_INT_578) » qui a fait l'objet d'une réponse du Conseil d'Etat datée du 31 mai 2017 et dans laquelle la situation de la place d'armes de Moudon était déjà évoquée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LE CHANCELIER
Nuria Gorrite	Vincent Grandjean